

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 17 (1925)
Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnement postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
Téléphone 3168 o Monbijoustrasse 61 o Compte de chèques N° III 1366
Paraît tous les mois

o Expédition et administration: o
Imprim. de l'Union, Berne
o o o Monbijoustrasse, 61 o o o

SOMMAIRE:

Pages

1. A la classe ouvrière suisse	41
2. Le chiffre index du coût de la vie	41
3. Les syndicats chrétiens et le délégué ouvrier	43
4. Bureau international du travail	44
5. Politique sociale	45
6. Economie politique	45

7. Dans les fédérations suisses	46
8. Dans les organisations non affiliées	47
9. Dans les autres organisations	47
10. Notice	48
11. Bibliographie	48
12. Le coût de la vie	48

A la classe ouvrière suisse

Du Danemark nous vient la nouvelle que

100,000 ouvriers sont lock-outés

pour n'avoir pas accepté les conditions tarifaires proposées par les patrons.

En automne dernier, les organisations patronales avaient résilié tous les contrats collectifs pour le premier mai de cette année. Leur but était d'anéantir les organisations ouvrières par un mouvement concerté, si une entente favorable aux patrons ne pouvait être conclue. Les patrons allèrent même si loin qu'ils déciderent qu'une entente ne serait possible qu'à la condition, pour les organisations ouvrières, de se mettre toutes d'accord avec les propositions patronales. Au cas contraire, le lock-out serait déclenché.

Plusieurs grèves éclatèrent en mars déjà — dans diverses branches d'industrie, elles comprenaient bientôt 42,000 ouvriers. Une entente fut possible avec quelques groupements, mais par ailleurs, de nouveaux contingents se joignaient au mouvement de grève.

Le résultat final de toutes ces négociations donna qu'une entente complète se produisit dans 14 cas et dans trois cas avec réserve, tandis que dans cinq cas, une entente fut impossible. Le refus d'admettre les propositions de conciliation tient à ce que des augmentations de salaires, consenties à d'autres groupements, furent refusées aux métallurgistes et aux ouvriers non qualifiés. La façon cavalière de traiter ces derniers en ce qui concerne les autres revendications fut également une cause de rupture. Les patrons annoncèrent le 17 avril qu'ils lock-outaient tous les ouvriers dès le 20 avril et qu'ils ne se considéraient plus comme liés aux propositions d'arbitrage.

L'Union syndicale danoise adresse un pressant appel à la Fédération syndicale internationale, pour que tous les pays affiliés lui viennent en aide. L'ampleur de ce mouvement dépasse les forces des syndicats danois pourtant si bien organisés. Voici un extrait de l'appel adressé à l'Internationale syndicale:

« Nous sommes obligés dans ces circonstances de faire appel à l'aide morale et financière du mouvement syndical international. »

Nous prions donc instamment le bureau de la Fédération syndicale internationale d'adresser un appel pressant aux organisations centrales affiliées pour les inviter à nous aider en faisant parvenir rapidement la plus grande aide financière possible.

Nous vous assurons que les ouvriers danois sauront, comme par le passé, rendre la pareille aux ouvriers des autres pays le moment venu.

Nous vous rappelons que « aider rapidement, c'est aider doublement », et nous vous invitons de bien vouloir transmettre cette requête à toutes les centrales nationales affiliées avec une recommandation du bureau.

Salutations fraternelles

sig. Karl F. Madsen. sig. Hans Jacobsen. »

Est-il nécessaire d'ajouter quelques mots à ces paroles? Nous ne le pensons pas. Chaque fois qu'une souscription internationale était organisée, nos frères danois se plaçaient en tête par l'importance des secours accordés. Mettons en valeur cette solidarité en soutenant énergiquement les syndicats danois dans leur grande lutte.

Nous invitons tous les comités centraux des fédérations affiliées, leurs sections et leurs groupes, qui sont disposés à aider, de nous faire parvenir leur souscription au compte de chèques postaux de l'Union syndicale III 1366. En même temps, nous recommandons aux comités centraux et aux cartels syndicaux de mettre en vente nos timbres de solidarité.

Le comité de l'Union syndicale suisse.



Le chiffre index du coût de la vie

Le renchérissement du coût de la vie, surtout dans les dix dernières années, n'est mis en doute par personne. Ce qui est contesté, c'est de savoir si les marchandises ont augmenté de prix ou si la valeur monétaire a baissé. Cette dispute est évidemment oiseuse pour le consommateur, l'effet étant pour lui identique. Ce qui lui importe, c'est que ses ressources soient en corrélation avec ses dépenses.

Dans nombre de cas, surtout dans l'industrie privée, le salaire de l'ouvrier ne dépend pas uniquement du prix de la marchandise, mais aussi des conjonctures économiques. Si le coût de la vie s'élève au point de mettre l'existence de l'ouvrier en danger, il est évident que les salaires devront forcément s'élever.

Avant la guerre, le coût de la vie se mesurait au prix de certains articles: pain, lait, viande, les loyers étaient également pris en considération. Ce n'est qu'en 1912 que l'Union suisse des sociétés de consommation publia sa statistique des prix en donnant le chiffre index. Elle